



Association Wallonie Bruxelles de Basket-ball
Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale
du samedi 29 novembre 2008
Centre Culturel Marcel Hicter à Wépion

Composition de l'assemblée générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

MM., Jean-Pierre Delchef, Alain Geurten, Alain Kaison, José Nivarlet, Lucien Lopez, Bernard Scherpereel, Jacques Monsieur, Michel Collard, Jacques Ringlet et Michel Thiry.

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Liège (10 voix) – MM, Jean-Marie Bellefroid (+ procuration de M. Krawenkel), Jacques Brand, Louis Brokamp, Richard Brouckmans,, André Debatty, Willy Deward, Guy Thomsin et Gaston Verbeemen.

Hainaut (8 voix) –MM. Fabrice Appels (+ procuration de Jean Marie Raquet), Robert Appels (+ procuration de Daniel Hanotiaux), Jacques Lecrivain, Guy Lorent, André Robert et Jean Marc Tagliafero.

Bruxelles- Brabant-Wallon (5 voix) – MM Claude Dujardin, Pierre Vancabeke, Yves Lamy, Michel Loozen, et Jean Marie Vanopphem.

Namur (4 voix) : Mm Gérard Trausch, Michel Regnier, Philippe Aigret et Christian Servais.

Luxembourg (3 voix), - MM. Roger Drugmand et Paul Groos (+ procuration de Jean Ducornez).

Pour le Comité de Direction :

MM. Yvan Slangen (Secrétaire général) et Raphaël Obsomer (Directeur technique) et Mr Freddy Geeroms (Directeur financier).

Membre du Personnel : Mme Véronique Laurent.

- Le Président ouvre l'assemblée générale de l'AWBB à 9h38, il s'agit de la 1ère assemblée générale de la saison 2008 – 2009.
- Il remercie les membres de l'AWBB qui lui font l'honneur d'assister à l'assemblée générale tout en commençant par excuser Monsieur Jean Claude Vandeput (Procureur régional) empêché pour des raisons familiales.

Présences :

Monsieur André Hancotte (Procureur régional)

Monsieur Philippe Bougelet (Vérificateur aux comptes)

Monsieur Guy Henquet (Président du Comité provincial de Namur)

Monsieur José Lauwerys (membre du Comité provincial de Namur)

Monsieur Christophe Notelaers (Membre du Comité Provincial du Hainaut)

Monsieur José Deliège (Membre du Comité Provincial de discipline de Liège)

Monsieur Jean Claude Marchand (Secrétaire du conseil d'Appel)

Homage aux défunts

- Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, celle-ci se recueille à la mémoire des membres défunts de l'AWBB, disparus depuis l'assemblée du 14 juin 2008.
 - Monsieur Legrand, papa de Philippe Legrand (arbitre provincial du Hainaut)
 - Monsieur Léon Bregler, président fondateur du club BC Blaregnies (1106)
 - Madame Caps, épouse de Bernard Caps, arbitre provincial liégeois
 - Monsieur Fernand Simar, ancien arbitre liégeois
 - Madame Patricia Marquet, arbitre hennuyer et déléguée du club Oursons Carnières
 - Mlle Laura Renoirt (4 ans), fille de Christophe Renoirt, coach du club BC Blaregnies et petite fille de Jean-Pierre Renoirt, membre signataire du club BC Blaregnies
 - Monsieur Delcourt, papa de Pascal Delcourt, arbitre provincial hennuyer et secrétaire du club Hornu Wasmuel
 - Monsieur Thomas Ronval (19 ans), joueur du club UR Namur
 - Monsieur Garcia Lorenzo, membre de la Commission Technique Jeunes Namur
 - Monsieur Van Iersel Daniel, ancien arbitre et ancien membre du CPD Bruxelles Brabant Wallon
 - Monsieur Debluts Vincent, membre fondateur du BC Waterloo et ancien membre du CPD Bruxelles Brabant Wallon.
 - Monsieur LEGRAND, papa de Philippe LEGRAND (arbitre provincial du Hainaut)
 - Monsieur Léon BREGLER, président fondateur du club BC Blaregnies (1106)
 - Madame CAPS, épouse de Bernard CAPS, arbitre provincial liégeois
 - Monsieur Fernand SI MAR, ancien arbitre liégeois
 - Madame Patricia MARQUET, arbitre hennuyer et déléguée du club Oursons Carnières
 - Mlle Laura RENOIRT, fille de Christophe RENOIRT, coach du club BC Blaregnies et petite fille de Jean-Pierre RENOIRT, membre signataire du club BC Blaregnies
 - Monsieur DELCOURT, papa de Pascal DELCOURT, arbitre provincial hennuyer et secrétaire du club Hornu Wasmuel

- Monsieur Thomas RONVAL, joueur du club UR Namur, après avoir évolué précédemment dans les clubs de Natoye et Ciney.
- Monsieur Garcia LORENZO, membre du club UR Namur et de la Commission de propagande, époux de Mme Danielle MATHIEU, secrétaire du BC Floreffe et papa de Dimitri GARCIA, joueur du club UR Namur.

Le mot du Président

- Avant d'entamer les débats, Le président se doit de constater avec regrets qu'hormis la présence d'un membre féminin du personnel, il faut déplorer l'absence de représentants du sexe féminin à cette assemblée. Il y reviendra lors du vote relatif aux modifications statutaires de l'ASBL.
- Au vu de la gestion délicate des diverses réunions préparatoires à l'assemblée générale, il souhaite que les débats puissent se dérouler de manière courtoise franche et directe.
- Il rappelle que les deux points principaux de cette Assemblée générale sont :
 1. Le budget (présentation, débats et vote)
 2. Les modifications statutaires liées au renouvellement de la reconnaissance de l'AWBB par la Communauté française.
- Il évoque également les structures d'une ASBL que sont les deux seuls organes officiels :

L'assemblée générale
Le Conseil d'administration.

- A chacun des organes ses compétences, la gestion pour l'un le contrôle pour l'autre.
- A côté de ces deux structures légales, au niveau de l'AWBB, il existe deux autres organes :

La commission financière
La commission législative.

Il s'agit là de deux organes consultatifs qui ont pour mission de préparer les 3 assemblées générales dans le but de faciliter le fonctionnement de l'ASBL et de ses structures légales.

- Au cours du mois de septembre, l'essentiel des activités du conseil d'administration a été consacré à l'examen du nouveau statut des joueurs de nationalité étrangère.

- Tout le mois d'octobre a été voué à la gestion de l'ordre du jour de l'assemblée générale et plus particulièrement à l'élaboration du budget 2009
- Le mois de novembre 2008 a été largement consacré à la préparation de l'assemblée générale, la mise en conformité du dossier de reconnaissance de l'AWBB ainsi que l'élaboration du plan programme 2009.
- Alors que la date du 1^{er} décembre est à notre porte, il faut constater que le Conseil d'Administration n'a pas encore eu l'opportunité d'aborder les projets sportifs pour le futur.
- Le Président le regrette vivement car il rappelle que l'ambition du Conseil d'Administration est d'assurer la promotion de la pratique de notre discipline sportive.
- Le Président insiste dès lors sur l'efficacité nécessaire des structures qui composent l'AWBB afin de pouvoir dès le lendemain de la présente assemblée générale entamer les travaux de développement sportif de l'AWBB.
- Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement des structures de l'AWBB, le Conseil d'Administration s'était engagé en juin 2008 à ce qu'au 1^{er} juillet 2009, il soit optimal. Ainsi pour respecter sa parole, il a amélioré la présentation du budget, plus complet, plus transparent, ce qui constitue la première étape de l'amélioration des modalités de travail
- Le Conseil d'Administration a ainsi travaillé.
- Il a donné.
- Il appartient désormais à l'assemblée générale à prendre, à amender ou à jeter.
- Mais dans tous les cas, de décider.

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

- 26 membres sont présents
- Dans la délégation de la province de Liège : Mr. Bellefroid a reçu la procuration de Mr Michel Krawenkel.
- Dans la délégation de la province du Hainaut : Mr Fabrice Appels a reçu la procuration de Mr. Jean Marie Raquez et Mr. Robert Appels a reçu la procuration de Mr. Daniel Hanotiaux.
- Dans la délégation de la province du Luxembourg Mr Paul Groos a reçu la procuration de Mr. Jean Ducornez.

<p>La majorité simple est de 16 voix sur 30 La majorité des deux tiers est de 20 voix sur 30.</p>
--

2. Rapport de la Commission financière :

Jean Marie Bellefroid (Président de la Commission financière) donne lecture du rapport de ladite commission.

- Ce rapport a fait l'objet d'une publication via la newsletter du 28 novembre sur le site internet de l'AWBB.

Interventions : Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) et G. Trausch (Namur) :

Remerciements au Trésorier général, au conseil d'administration pour le travail préparatoire et félicitations à la commission financière pour son bon fonctionnement.

VOTE

Pour Contre Abstention

30	0	0
----	---	---

3. Examen des modifications statutaires avec incidence budgétaire

- A la demande de la Commission législative, l'ordre du jour initial de l'assemblée générale a été modifié afin de passer en revue en priorité les modifications statutaires qui peuvent avoir une incidence sur le résultat final du budget.

3.1. Article PA 97 bis (coût de l'affiliation électronique)

Intervention : G. Trausch (Namur) :

Il pose la question de savoir si les 0,53 € actuels sont ajoutés aux 5,23 € (coût de l'affiliation simple).

La réponse est positive.

Affiliation électronique de 0,53 à 1,00 € : ce montant est ajouté au montant prévu (5,23 €)

Vote

30	0	0	OK
----	---	---	----

3.2. Licence collective PF 18

Intervention : P. Van Cabeke (Bruxelles Brabant Wallon) :

Il rappelle que ce sont les clubs qui alignent des équipes de jeunes qui vont payer les conséquences de ces décisions.

3.2.1 Vote
Proposition 2

26	1	3	OK
----	---	---	----

3.2.2 Assouplissement pour les clubs qui montent de provinciale en régionale et de régionale en nationale à savoir la première année de la promotion, les clubs qui l'acceptent ne paieraient que le montant de la licence de l'année précédente.

- * VOTE Province 1 Dames vers la régionale 2 Dames
- * VOTE Régionale 1 Dames vers la nationale 1 Dames
- * VOTE Province 1 Messieurs vers la régionale 1 MM
- * VOTE Régionale 1 MM vers la nationale 3 MM

26	4	0	OK
26	3	1	OK
27	3	0	OK
25	5	0	OK

Le tableau des licences collectives est joint en annexe

3.3. Article PF 19 - indexation

Chaque année, les montants définis au TTA sont adaptés à la date du 1 janvier selon la formule ci-après :

Adaptation au 1 janvier : l'indice santé de juillet sert de base au calcul de l'indexation qui intervient au 1 janvier de l'année suivante.

$$\frac{\text{Montant du TTA au 01 juillet 2006}}{\text{Indice santé de Janvier 2006}} \times \text{nouvel indice santé de juillet} = 102,82$$

Intervention : Willy Deward (Liège) :

Il attire l'attention de l'Assemblée générale qu'en ce qui concerne l'application des montants facturés pour les licences coactives n'est révisée que tous les 5 ans.

Vote

30	0	0	OK
----	---	---	----

3.4. Article PM 2 - PM 9 :

PM 2 : la mutation ordinaire fait l'objet d'une taxe administrative fixée à 3 €

PM 9.4 : la mutation administrative pour les jeunes fait l'objet d'une taxe administrative fixée à 5 €

PM 9. Les autres mutations administratives pour les jeunes fait l'objet d'une taxe administrative fixé à 10 € -

Vote

30	0	0	OK
----	---	---	----

4. Approbation du T.T.A.

Michel Collard (Trésorier général) présente les résultats de l'indexation des montants repris au TTA qui ont été approuvés par la commission financière.

Le TTA est joint en annexe

Interventions

G. Trausch (Namur) :

Il souhaiterait plutôt une indexation uniforme.

Willy Deward (Liège)

Il pose une question relative à la mise en application de cette taxe et sur l'absence d'application les exercices précédentes.

Michel Collard (Trésorier general) :

Il rappelle qu'il s'agissait ici simplement de reprendre certaines décisions déjà appliquées mais non reprises au TTA alors que les décisions avaient été prises lors d'assemblées générales précédentes.

Willy Deward (Liège) :

Il souhaiterait changer le terme délégué au terrain par délégué aux arbitres.

Vote

30	0	0	OK
----	---	---	----

5. Présentation du Budget de l'année civile 2009

Michel Collard (Trésorier général) :

Le budget de l'AWBB a été approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 20 octobre 2008 et il a fait l'objet d'une première lecture par la commission financière le 29 octobre 2008.

Le présent document tient compte des premières remarques formulées et contient un certain nombre d'adaptations concertées par les membres du conseil d'administration.

Il informe l'Assemblée générale que le budget 2009 a tenu compte des remarques formulées lors du vote sur le bilan 2007.

- Par exemple : l'affectation de subsides, des salaires et du sponsoring.

Ainsi, les salaires ont été répartis suivant chaque département concerné.

Les produits (subsides) ont donc également été affectés aux centres de coûts concernés.

Ceci permet de donner une meilleure vision du coût réel de chaque centre de coût.

Par ailleurs, les budgets des différents Comités Provinciaux ont été intégrés dans la présentation.

Les centres de coûts directement affectés aux clubs (organisation d'Assemblées générales les frais des groupes parlementaires, de la commission financière et de la commission législative) font également l'objet d'une présentation

Le travail pourra à l'avenir encore être largement affiné et ceci principalement à l'issue de la présentation du bilan 2009.

Le Président :

Il s'adresse à l'Assemblée générale en précisant que l'ambition du Conseil d'Administration est de présenter à l'avenir le budget de la même manière. Ceci afin de permettre à tout un chacun de mieux pouvoir lire les chiffres.

L'objectif étant de « spécialiser » le coût des produits (coût réel et modalités de financement).

Le projet de budget tel que présenté a fait l'objet de multiples réunions et principalement d'échanges via « Skype » entre les membres du conseil d'administration.

Il s'agit d'un budget cohérent, en équilibre et qui permet de réaliser les objectifs sportifs de l'AWBB.

Les subventions de la Communauté française sont désormais et ce depuis l'entrée en vigueur du nouveau décret, connus en début d'exercice civil et liquidés dans le courant de la même année.

Interventions :

Jean Marie Bellefroid (Liège) :

Il donne lecture d'un texte qui sera intégré intégralement dans le rapport de l'Assemblée générale repris au registre des procès verbaux des assemblées.

Il est le porte parole de la réflexion de la délégation parlementaire de la Province de Liège et non effectué en nom propre.

Fabrice Appels (Hainaut) et G. Trausch (Namur) :

Ils demandent en corollaire à l'intervention de Mr. Bellefroid qu'un état des lieux du fonctionnement de notre Centre de formation soit effectué.

Jean Marie Bellefroid (Liège) et Gérard Trausch (Namur) :

Ils interviennent par rapport au rôle futur que devrait jouer la commission financière en matière d'approche budgétaire.

Fabrice Appels (Hainaut) et Jean Marie Bellefroid (Liège) : demandent une suspension de séance.

Au terme de la suspension de séance, au nom des 5 provinces, Fabrice Appels déclare que l'assemblée générale renonce à aux modalités envisagées de vote du budget 2009 sous réserve d'une présentation d'un état des lieux du fonctionnement du centre de formation lors de la prochaine assemblée générale.

Le président : compte tenu du fait que les données financières se retrouvent, en toute transparence dans le budget et que le volet sportif est contenu dans le plan-programme introduit auprès de l'ADEPS, il comprend la question légitime de l'assemblée et ne voit aucun problème à présenter les activités du centre, son fonctionnement, ses résultats individuels et collectifs lors de la prochaine assemblée.

Il attire l'attention de l'assemblée sur l'expertise des membres de la direction technique et que pour le débat soit constructif, les questions devront être déposées dans les meilleurs délais.

Enfin, il propose de prévoir 2 heures pour permettre la tenue de ce débat légitime.

Le Trésorier général :

Sur la base des modifications statutaires votées en préliminaire à la présentation du budget, il informe l'Assemblée générale que le budget présente ainsi un boni de 11.325 €.

Vote

30	0	0	OK
----	---	---	----

Le budget 2009 est joint en annexe

6. Approbation des interprétations données par la Commission Législative

Néant

7. Admission, démission et radiation des clubs et membres

7.1. Admission : NEANT

7.2. Démission :

BC Centre Manage - 2042 (Hainaut)

30	0	0	OK
----	---	---	----

7.3. Radiation :

Dubois Vincent (15.01.69)
JS La Plante – 2472 (NAM)

30	0	0	OK
----	---	---	----

7.4. Inactivité : NEANT

8. Interpellations et motion de confiance

Néant.

9. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration;9.1. Nominations des membres des organes judiciaires de l'AWBB :

FOURMEAUX Christine (CPD-HAI)

30	0		OK
30	0		OK

BENES Alphonse (CPD LGE)

9.2. Nominations des membres des organes judiciaires de la FRBB :

COURCELLES Philippe

30	0		OK
30	0		OK
30	0		OK
30	0		OK
30	0		OK

BUFFE Jacques

SMI TZ Joseph

FERRARIN Bernard

BUCHET Alain

10. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence;

- Compte tenu de l'urgence nécessaire dans le cadre du dossier de reconnaissance de l'AWBB, les mises à jour des statuts nécessaires afin de compléter le dossier de demande et de l'adapter aux recommandations formulées par l'Administration, il est décidé de prendre les dernières modifications telles qu'elles sont présentées par le Président suite à la réunion du Conseil supérieur du Sport du 28 novembre 2008 (veille de l'Assemblée générale de l'AWBB).

10.1. Modifications des statuts de l'ASBL**Le Président :**

Le Président retrace les différentes étapes qui ont amené aux modifications statutaires proposées :

Le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Il convient dès lors que chaque fédération reconnue par la Communauté française vérifie l'adéquation de ses statuts avec les nouvelles normes décrétales.

En outre, il s'était avéré utile de préciser les dispositions des statuts relatives à la qualité de clubs de l'AWBB et de membres effectifs de l'assemblée générale.

1. Si lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2007, les modifications statutaires inhérentes à l'adaptation aux nouvelles normes décrétales avaient fait l'objet d'une approbation unanime, elles n'ont pas fait l'objet d'une publication, le conseil d'administration préférable d'attendre l'avis de l'administration sur les propositions de modifications statutaires envisagées.

2. Par ailleurs, il convient de rappeler que les discussions relatives à la qualification des membres effectifs n'avaient pas abouti.

3. Enfin lors de l'envoi du dossier de reconnaissance, en juin 2008, l'administration de la Communauté française a formulé un certain nombre de remarques qu'il convient de prendre en considération.

Sur la base de ce qui précède, le présent document reprend **toutes** les modifications statutaires qu'il s'agisse

- de propositions ayant fait l'objet d'une approbation lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2007 ;
- de propositions relatives à la qualité de membres effectifs de l'assemblée générale ;
- d'adaptations souhaitées par l'administration de la Communauté française.

10.1.1. Vote sur l'urgence :

30	0	OK
-----------	----------	-----------

10.1.2. Vote des propositions de modifications statutaires

Article 7	30	0	OK
Article 8	29	1	OK
Article 9	29	1	OK
Article 10	29	1	OK
Article 11	30	0	OK
Article 12	30	0	OK
Article 13	30	0	OK
Article 14 amendé	29	1	OK
Article 16	30	0	OK
Article 17	30	0	OK
Article 20	30	0	OK
Article 27	30	0	OK

Art 14 : avec un amendement 42 jours au lieu de 28 proposé par la Province de Liège (Willy Deward):

10.1.3. Le texte des textes modifiés est repris en annexe

10.2. Modifications du ROI

Article PA 22

Vote

30	0	-	OK
----	---	---	----

- Article PC 4Bbis avec application immédiate

Vote Application immédiate

30	0	-	OK
----	---	---	----

Vote Modalités d'application

30	0	-	OK
----	---	---	----

Articles PC 87, 87bis 87ter nouveaux

VOTE pour approbation

30	0	-	OK
----	---	---	----

Article PF 16

Depuis plusieurs années, la trésorerie générale octroie aux provinces un subside afin de préparer les sélections provinciales, dans un premier temps, en vue des JNJ, depuis 2002 des JRJ.

Comme écrit ci-dessus, le principe existe depuis très longtemps et n'a jamais fait l'objet d'une actualisation.

A l'origine, le subside reçu couvrait 100/120 des dépenses réellement exposées.

Par contre, depuis, il faut bien reconnaître que depuis la création de l'AWBB en 2001, le cahier de charges s'est quelque peu étoffé et les dépenses qui en découlent ont largement explosé. (nombre et qualité des entraîneurs, locations des salles, programmes, ...)

Sur la base des normes budgétaires 2009 adoptées par l'assemblée générale, le conseil d'administration propose à l'assemblée de l'autoriser

- d'affecter un montant de **7.500 €** à l'augmentation des subsides PF 16 ;

- de définir des critères sportifs appelés à définir les clés de répartition entre provinces pour 2009 ;
- de rédiger une proposition statutaire définitive en ce sens pour 2009.

Demande de mandat au CDA

30	0	-	OK
----	---	---	----

10.3. L'Assemblée Générale donne mandat à la Commission Législative pour toletter certains textes

Demande de mandat à la CL

30	0	-	OK
----	---	---	----

11. Compétition 2008 - 2009

11.1. Modification de la formule de compétition en jeunes régionaux :

Comment déterminer les équipes qui terminent à égalité dans une même série ?

L'article 67 point 1 de la partie compétition du règlement d'ordre intérieur sera appliqué.

Comment déterminer les équipes qui compléteront la série supérieure (équipes terminant à la même place dans des séries différentes) ?

La méthode suivante sera appliquée :

L'équipe ayant remporté le plus de **points** (afin d'équilibrer les chances entre les séries composées d'un nombre différent d'équipes, les rencontres « Bye » seront considérées à ce titre comme une victoire) ; en cas d'égalité entre une ou plusieurs équipes, tirage au sort entre ces équipes. deux équipes d'une même catégorie et d'un même club ne pourront pas être inscrites dans une même série.

	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour		
	Séries	Equipes			
Juniors	6	30	A	6 premiers de chaque série	6
	1 x 6		B	6 deuxièmes de chaque série	6
	4 X 5		C	6 troisièmes de chaque série	6
	1 X 4		D	6 quatrièmes de chaque série	6
			E	Les équipes restantes	6

Cadets	7	36	A	1 ^{er} de chaque série (7) + 5 meilleurs 2 ^{ème}	12
	2 x 6		B		
	4 x 5		C	2 autres 2 ^{ème} + 4 meilleurs 3 ^{ème}	6
	1 x 4		D	3 autres 3 ^{ème} + 3 meilleurs 4 ^{ème}	6
			E	4 autres 4 ^{ème} + 2 meilleurs 5 ^{ème}	6
			F	4 autres 5 ^{ème} + 2 meilleur 6 ^{ème}	6
Minimes	5	26	A	1 ^{er} de chaque série (5) + 1 meilleur 2 ^{ème}	6
	1 x 6		B	4 autres 2 ^{ème} + 2 meilleurs 3 ^{ème}	5
	4 X 5		C	3 autres 3 ^{ème} + 2 meilleurs 4 ^{ème}	5
			D	3 autre 4 ^{ème} + 2 meilleurs 5 ^{ème}	5
			E	4 autres 5 ^{ème} + 1 6ème	5
Cadettes	4	21	A	1 ^{er} de chaque série (4) + 2 meilleurs 2 ^{ème}	6
	1 x 6		B	2 autres 2 ^{ème} + 3 meilleurs 3 ^{ème}	5
	3 x 5		C	1 autre 3 ^{ème} + 4 meilleurs 4 ^{ème}	5
			D	Les équipes restantes	5
Minimes	3	15	A	1 ^{er} de chaque série (3) + 2 meilleurs 2 ^{ème}	5
	3 x 5		B	1 autre 2 ^{ème} + les 3 ^{ème} et le meilleur 4ème	5
			C	Les équipes restantes	5

Calendrier du second tour des compétitions régionales de jeunes

06 et 07 décembre 2008 : fin du 1er tour

Aux environs du 12 décembre 2008 : publication du projet de calendrier du 2ème tour

20 décembre 2008 : réunion avec les clubs

11 janvier 2009 : début du 2ème tour

11/01/2009	1	
18/01/2009	2	
25/01/2009	3	
1/02/2009	4	
8/02/2009	5	

15/02/2009	6	
22/02/2009		½ finales coupes awbb
1/03/2009		Carnaval
8/03/2009	7	
15/03/2009	8	
22/03/2009		Finales coupes awbb
29/03/2009	9	
5/04/2009	10	

Vote

30	0	-	OK
----	---	---	----

12. Dossier de reconnaissance de l'AWBB par la Communauté française

le président présente le cheminement du dossier relatif à la reconnaissance de l'AWBB par la Communauté française dont l'aboutissement a été l'avis du Conseil supérieur des Sports rendu le 28 novembre 2008.

Après de nombreux fructueux contacts avec l'Administration, le dossier a fait l'objet d'un avis favorable à une réserve près à savoir la composition du conseil d'administration.

L'article 15 du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française précise que « le Gouvernement peut reconnaître les fédérations sportives » pour autant qu'elles remplissent un certain nombre de conditions parmi lesquelles « il faut que la fédération sportive soit dirigée par un organe de gestion composée au minimum de sept administrateurs élus par l'assemblée générale... Au sein de l'organe de gestion, il ne peut y avoir plus de 80% d'administrateurs du même sexe.

Le Gouvernement peut dispenser certaines fédérations de l'application de cette disposition dans le cas où elles se trouveraient dans une situation particulière la rendant impossible ou problématique. »

Tant la demande dérogation que le moratoire sollicités par le conseil d'Administration n'ont été pas été acceptés.

Par conséquent, le conseil d'administration se doit d'être composée de maximum 80% de membres du genre masculin.

Compte tenu du fait que malgré 4 appels à candidatures, un courrier adressé aux groupements des parlementaires, aucune candidature n'a été enregistrée, le président présente les propositions suivantes à l'assemblée :

- mandat donné au conseil d'administration de se compléter par la voie de la cooptation ;
- suspension de l'application de l'article PA 64 contenant des conditions particulières d'éligibilité ;
- modifications des conditions statutaires d'éligibilité et de composition du conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 28 mars 2009.

Compte tenu du fait que tous les membres actuels du conseil d'administration désirent poursuivre leur mandat jusqu'au terme de la saison, le conseil d'administration se composera de 13 membres jusqu'au terme de la saison.

Fabrice Appels (Hainaut) pose la question suivante: Y-a-t-il des personnes qui se sont manifestées sans poser leur candidature suites aux appels dans la Newsletter.

Le Président : Oui il y a eu une personne qui s'est manifestée sans déposer de candidature officielle

Vote

30	0	-	OK
----	---	---	----

13. Nouvelles de la FRBB :

Le Président communique les différents résultats des équipes nationales jeunes enregistrés lors des derniers championnats d'Europe de jeunes.

Il rappelle également les résultats engendrés par les équipes nationales Hommes et dames dans les poules qualificatives aux championnats d'Europe 2009. Les deux sélections doivent passer par les repêchages (Janvier 2009 à Liège pour les Dames et Août 2009 pour les Hommes).

Il revient également sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la VBL.

13 Conclusions :

Le Président confirme que le travail réalisé ce jour doit permettre à assurer la promotion de la pratique du basketball en Communauté française Wallonie Bruxelles.

Il remercie enfin l'Assemblée générale pour la cordialité des débats qui ont animé l'Assemblée.

L'assemblée générale est clôturée à 13h25.

Yvan Slangen
Delchef
Secrétaire général

Jean Pierre
Président